

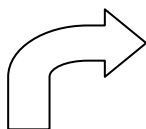


ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE

Protocole d'intervention sur les comportements violents et agressifs envers l'autorité scolaire.

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Langage abusif ou agressif.

- **Informez la direction d'école de la situation dans les plus brefs délais.**
- Appliquer une conséquence en milieu scolaire (suspension interne ou externe, selon la gravité et la fréquence).
- Rencontre entre l'intervenant, la direction d'école, les parents et l'élève concerné avant le retour en classe.
- Au besoin, élaboration d'un protocole d'encadrement.

L'élève s'oppose ou conteste l'autorité de l'enseignant / l'intervenant / la direction par des comportements violents ou des propos agressifs.

- **Informez la direction d'école de la situation dans les plus brefs délais.**
- Appliquer une conséquence en milieu scolaire (suspension de 5 jours à l'externe).
- Rencontre entre l'intervenant, la direction d'école, les parents et l'élève concerné avant le retour en classe.
- Élaboration d'un protocole d'encadrement.

Atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'intervenant.
Ex. : Menaces verbales graves, violence physique, crise violente.

- **À la deuxième offense (ou à la première pour un geste très grave)**
- Expulsion de l'école

